

La Charte forestière de territoire du Massif des Maures

par Grégory CORNILLAC

Les communes du Massif des Maures ont connu au cours des dernières décennies une évolution très contrastée selon qu'elles se situent sur la frange littorale, sur la partie intérieure ou sur le versant tourné vers le moyen Var. En particulier, la partie littorale a connu une évolution socio-économique directement liée au développement d'un tourisme de masse à forte dominance estivale dont les hauts lieux sont Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Hyères.

Dans ses autres composantes, ce territoire est caractérisé par une certaine déprise agricole, la persistance d'activités "traditionnelles" (exploitation du liège, de la châtaigne, sylvopastoralisme) mais également par un développement touristique plus récent et d'une nature sensiblement différente de celle de la côte.

Si chacun est aujourd'hui capable d'identifier localement la place et le rôle du Massif des Maures dans l'histoire et l'évolution socio-économique du territoire (des territoires), l'appréhension prospective de son devenir et du rôle et de la place du massif dans cette perspective ne vont pas de soi.

Compte tenu de la forte présence du massif (tant dans sa superficie, sa notoriété ou l'imaginaire collectif), qui pourrait s'avérer un atout patrimonial potentiel pour une dynamique de développement à venir, les élus des collectivités concernées ont souhaité entreprendre, en complément des actions déjà engagées (documents d'orientations, inventaires, études multiples, opérations et initiatives locales) une démarche d'élaboration concertée d'une **charte forestière de territoire pour le massif des Maures**.



Photo 1 (ci-dessus) :
Vue générale du massif
des Maures
Photo Cofor 83

La forêt comme élément structurant du territoire

Le territoire

Le territoire de la Charte englobe une entité paysagère, géographique et culturelle, les Maures :

- trente communes concernées, réparties sur dix cantons, cinq EPCI¹ englobant environ 24 des 30 communes : SIVOM¹ du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez ; SIVOM du Centre Var ; SIVOM du Littoral des Maures ; SIVOM de Sainte Maxime – Grimaud – La Garde Freinet ; S.I.V.U.¹ de Hyères – La Londe,

- 3 à 4 Communautés de communes situées en périphérie écartèlent ce massif forestier : la communauté d'agglomération de Draguignan, la communauté de communes du cœur du Var et la communauté d'agglomération de Toulon-Hyères.

Tab. I (ci-dessous) :
Répartition par surface
et par catégorie
de propriétaires :
Source : IFN-3^e cycle

Catégorie de propriétés	Surface	Pourcentage
Forêts privées	61 646 ha	80%
Forêts communales	8 397 ha	10%
Forêts domaniales	8 768 ha	10%
Total	78 811 ha	100%

La forêt

Le Massif des Maures constitue un massif cristallin isolé en Provence calcaire, sous influence climatique "méditerranéenne" très marquée, délimité au nord par le sillon permien et au sud par la mer. Ce massif offre une diversité géologique, une diversité de paysage et une prolifération d'espèces végétales variées qui confèrent à ce territoire une grande originalité au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.), et qu'il convient donc de protéger.

Ce territoire correspond à la région forestière des Maures au sens de l'Inventaire forestier national (I.F.N.). Au total, 80% de la forêt est privée. Le chêne liège et le pin maritime représentent les essences principales.

Analyse par espace forestier

Le territoire de la Charte correspond à l'espace forestier régional Maures et dépression permienne.

Les feuillus : chêne liège (59% en volume sur pied du total feuillus), châtaignier (12,5% en volume), chêne pubescent (11% en volume), chêne vert (9,5%).

Les résineux : pin maritime (52% en volume sur pied du total résineux), pin d'Alep (25%), pin pignon (23%).

La démarche adoptée

Initiative

Elle est celle du SIVOM du pays des Maures, du Centre Var et du Littoral des Maures, reprise par l'Association des Communes Forestières du Var (COFOR 83).

Phase de préparation (2000-2001)

Etablissement d'un dossier de candidature présenté par le SIVOM du pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez en avril 2000 et axé sur quatre thèmes : DFCI, valorisation des déchets, mobilisation des ressources forestières, développement de l'accueil du public.

Dossier de candidature et inscription en charte pilote : 2001

Modalité d'élaboration de la charte

Selection d'un prestataire extérieur (bureau d'études) chargé de piloter la charte, venant en appui à l'animateur / porteur qui est la COFOR 83.

Cadre méthodologique

Conscients des enjeux et difficultés d'un tel projet, la COFOR 83 a souhaité confier une mission d'élaboration de cette Charte à un groupement à même de maîtriser les différentes dimensions en jeu afin d'assurer une pertinence au contenu de cette Charte, une cohérence du point de vue de la dynamique de développement territorial dans laquelle elle doit s'inscrire et une efficacité réelle des actions concrètes (conventions d'application) sur lesquelles elle doit permettre d'aboutir : le groupement Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale / Nicaya Conseils.

Méthode envisagée : travail par commune sur une analyse de cohérence culturelle concernant le massif des Maures, en parallèle avec une analyse technique et thématique.

Le cadre méthodologique proposé est le suivant :

- diagnostic et enjeux (étude du territoire forestier et mobilisation collective autour de l'identité du massif et ses potentiels pour l'avenir, notamment en matière forestière) (4 mois),
- orientations et stratégies forestières pour le massif (3 mois),
- élaboration d'un programme cadre et du plan d'actions de la Charte (3 mois).

La mission d'assistance confiée au groupement SCP/Nicaya est prévue pour une durée de 10 mois (de juin 2002 à mars 2003).

Etat d'avancement / étapes de la Charte

- Etablissement d'un cahier des charges et lancement d'une consultation : février 2002
- Sélection et contractualisation du prestataire retenu : avril-mai 2002
- Lancement de l'étude et de l'animation charte : mi-juin 2002

- Phase diagnostic : en cours par le consultant

- Dernier comité de pilotage réuni le 12 juin 2002

Thèmes forts ou spécifiques

Depuis une vingtaine d'année, des actions ont permis de mettre en place des stratégies de développement construites pas à pas, qui se déclinent selon les thèmes suivants :

- défense des forêts contre les incendies,
- valorisation de déchets en rapport avec la gestion des milieux agricoles et forestiers,
- mobilisation des ressources forestières : remise en production de la filière liège varois ; valorisation de la châtaigneraie ; bois-énergie,
- développement de l'accueil du public en milieu naturel.

Dans chacun de ces domaines, les Collectivités territoriales ont agi en partenariat avec les propriétaires forestiers et les acteurs économiques. Des équipes techniques se sont peu à peu constituées et ont été dotées de moyens efficaces de gestion, propres aux domaines d'actions concernés. C'est sur ces acquis que des actions fortes doivent se développer afin de mieux protéger et mieux valoriser cet espace forestier.

La Charte forestière devra notamment permettre de répondre à différentes interrogations comme :

- Comment améliorer la filière forestière pour mieux mobiliser et valoriser nos produits ?

Photo 2 (ci-dessous) :
Brûlage dirigé
dans les Maures
Photo Cofor 83



La journée des propriétaires

- Quelles actions sont à engager afin d'améliorer l'état de nos peuplements et la desserte forestière ?
- Comment répondre aux enjeux de la gestion durable des forêts sur le territoire des Maures en particulier au niveau de la protection et de l'entretien des espaces forestiers dits non productifs ?
- Comment développer une filière Bois Energie ?
- Quelle politique est à mettre en place afin d'assurer une meilleure gestion technique et financière des déchets verts et des boues d'épuration ?
- Quels moyens techniques et financiers sont à mettre en œuvre, afin de garantir la qualité des ouvrages D.F.C.I. ?
- Comment peut-on mieux prendre en compte les interfaces forêt / zones urbanisées ?
- Comment dynamiser et conforter le développement d'un "tourisme vert" ?
- Quels moyens doivent être mis en place pour valoriser le patrimoine environnemental et culturel du massif des Maures ?

Photo 3 (ci-dessous) :

Habitat diffus
dans les Maures
Photo Cofor 83

Contacts

Animateur :

Association des Communes forestières du Var (COFOR 83) - Mairie de la Garde Freinet, 83680 La Garde Freinet

Dr André Werpin, président COFOR 83.

Gregory Cornillac, technicien chargé de mission COFOR 83

Tél : 04.94.55.70.41

e-mail : cofor83@ofme.org.

Pilote :

Groupement d'études SCPid / Nicaya Conseils - c/o SCPid, Le Tholonet, BP100, 13603 Aix-en-Provence Cedex 1

François Prévost, responsable du développement Rural - Tél : 04.42.66.70.00 -

Fax : 04.42.66.70.80

Françoise Bouroulet, chargée de projet -

Tél : 04.42.66.71.23

e-mail : SCPid@canal-de-provence.com

"Facilitateur" :

DDAF 83 - Philippe Blachère ou Daniel Nouals -
Cité administrative, place Noël Blache BP 122,
83071 Toulon Cedex Tél : 04.94.92.47.00 -
Fax : 04.94.92.47.50

e-mail : philippe.blachere@agriculture.gouv.fr.

G.C.

